

A.DE.BAT

Société par actions simplifiée au capital de 118.400 euros
Siège social : 97, avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge
339 610 669 RCS NANTERRE

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024**

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Laurent Siclier de ses fonctions de président

L'Associé Unique,

prend acte de la démission de Monsieur Laurent Siclier de ses fonctions de président au sein de la Société, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société CEMO en qualité de président de la Société

L'Associé Unique,

décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée en qualité de président de la Société (le « **Président** ») :

- **La société CEMO**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 9, allée de la Chenaie à Le Plessis-Bouchard (95130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 948 423 702, représentée par Monsieur Christophe Borrazeiro,

La société CEMO, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées, et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

[...]

TROISIEME DECISION

Refonte statutaire

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société,

décide d'approuver l'ensemble des modifications qui y sont apportées, et en conséquence, adopte, article par article et dans leur intégralité, les nouveaux statuts de la Société figurant en **Annexe 3**.

[...]

Pour extrait certifié conforme par le Président

Bon pour acceptation des fonctions de président de la Société.

DocuSigned by:

F679B91CF374422...

La société CEMO¹

Représentée par Monsieur Christophe Borrazeiro

Le présent extrait a été signé par le Président par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, le signataire reconnaît et convient (i) pouvoir signer le présent extrait par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et (ii) que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

¹ Précéder la signature des mentions suivantes « bon pour acceptation des fonctions de président de la Société »